

Conseil d'administration : Lycée La Martinière Diderot

Séance du 9 novembre 2021.

Date de la convocation : 19/10/2020

Nombre de membres : 30 ; Quorum : 16

Présents à l'ouverture du conseil : 27 votants : 24 ; puis 24 présents/votants.

- Arrivée de **Mme Younès** à 18 h 15.

Invités : Néant ;

Excusés : Représentants des collectivités de rattachement (Région, Ville de Lyon, Mairie du 1^{er}) & **M. Garden**, personne qualifiée, président de la *Fondation Claude-Martin*.

I. Affaires Administratives :

1. Vérification du quorum : 24

Le quorum étant atteint, **Madame la proviseure** ouvre la séance du Conseil d'Administration à **18 h 05** ;

2. Désignation d'un secrétaire de séance : **MM. Gonzalez & Paccard** se portent volontaires.

3. Installation du nouveau C.A. :

- **Mme Natale** liste la composition des différentes commissions et conseils ; elle propose la mise en place d'une **Commission du Fonds social**, se portent volontaires **Mmes Argan et Douglas** pour les Parents, **Mme Urmeneta** pour les professeurs ; elle précise aussi la présence des assistants sociaux à ladite commission qui se tiendra par conséquent le jeudi ou vendredi matin. Une discussion s'engage sur le besoin ou pas de mettre en place une **Commission Legs Sicard** : la notion « d'élève méritant » est longuement débattue...

4. Adoption du Règlement intérieur :

Cf. document règlement **C.A.** : **Mme Natale** fait lecture des grandes lignes du décret du 21 décembre 2020 avec suppression de la Commission permanente, ordre du jour uniquement fixé par le C.E., pas soumis à l'approbation des membres du C.A. **M. Desjouis** signale une erreur dans l'article cité, ainsi que **Mme Argan**. **Mme Younès** souligne l'**article 8** qui précise que tous les membres titulaires et suppléants sont convoqués. **M. Thibault** en prend note et s'engage à ce que ces erreurs soient corrigées.

Mme Natale refait la lecture du mail reçu de la **DEGESCO** ce *mardi 9 novembre à 16 h 21*, suite à la précision de M. Thibault sur la délégation de compétences à la Commission permanente ne ressortissant pas du C.A. **Mme Younès** reprend les modalités de vote en C.A. et de la création de la **Commission permanente** et du besoin d'installation de cette dernière pour avoir le temps de consulter les collègues en amont du C.A. Elle précise qu'il s'agit d'une interprétation erronée du texte par le recteur... **M. Desjouis** poursuit sur cette interprétation orientée du texte allant contre le **Code de l'Éducation**. **Mme Younès** annonce « qu'on ne joue pas avec la vie démocratique d'un établissement ; qu'il y aura toujours moyen de convoquer un **C.A. extraordinaire** sur l'ordre qu'on veut... »

M. Paccard fait lecture de la motion déposée ce jour sur ledit point : l'ensemble des élus (Parents, Élèves et Personnels administratifs) se joignent en tant que cosignataires de ladite motion.

- ✓ **Vote sur l'installation de la Commission permanente** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**
- ✓ **Compétences déléguées à la commission permanente** : « aucune délégation »
- ✓ **Vote** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

M. Thibault rappelle tout de même la difficulté qu'il y aura à prendre un acte qui risquera d'être ajourné par le rectorat qui peut rapporter tout acte en non-conformité avec les textes juridiques.

Mme Lassasseigne rappelle à son tour que le mail lu n'est pas un décret.

Proposition d'instauration d'une commission mixte LP-LGT pour émettre des avis sur les sujets communs à la cité scolaire. (Pour info uniquement car **Mme Natale** signale le besoin de mettre en place le temps de la réflexion et de la concertation avec partage d'opinions, car pour l'instant aucun sujet ne se présente.) Il est proposé de solliciter deux commission permanentes en réunion commune dans ce cas, charge ensuite à chaque CA de se prononcer sur les avis formulés.

5. Approbation du PV du C.A. du 05 juillet 2021 :

✓ **Vote** : Abstention : 2 Contre : 0 : Pour : 22

La discussion se poursuit avec **Mme Natale** qui rappelle le taux bas de participation aux élections des Parents délégués, malgré l'intégration de ceux des étudiants de B.T.S. et C.P.G.E. ; les **Parents élus** demandent que l'information soit transmise aussi lors des élections des délégués de classe par les professeurs principaux. M. Gonzalez souligne que pour le vote des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation cela n'avait pas été rappelé dans **La Lettre du mercredi** qui précédait le jeudi du vote. **M. Molina** souligne que pendant cette période les écrans du lycée étaient en panne en plus...

Pour conclure **M. Thibault** informe que tout membre de la communauté éducative peut saisir le tribunal administratif pour faire annuler une décision du C.A. qu'il contesterait.

II. Affaires pédagogiques :

1. **Point DGH IMP** : **Mme Natale** informe qu'après remontée des V.S. il a été possible d'injecter 0,5 IMP pour les professeurs principaux de Seconde, de faire des dédoublements en E.M.C., en allemand, en anglais, et d'installer une demi-heure de Vie de Classe en 1^{ère} STI2D.
2. **Point Effectifs** : **Mme Natale** détaille les effectifs de l'établissement avec un total de 1607 élèves/étudiants, l'équilibre filles/garçons, et la variété des catégories socio-professionnelles.
3. **Projets de stage de découverte en entreprise en Seconde et en 1^{ère} STI2D** : Il s'agirait d'offrir aux élèves de **Seconde** au mois de juin lors des examens 4 jours de stage en entreprise afin que les élèves puissent se projeter dans le monde du travail. Une série d'échanges a lieu : prendre en compte le fait que pour cause de **COVID** les élèves n'ont pas fait de stage de 3^e en entreprise, ni de rapport de stage, que cela pourrait les préparer à **PARCOUSUP**, qu'en A.A. cela ferait découvrir les métiers du Design, se pose la question des enseignants qui pourront encadrer lesdits stages car ils ne seront pas disponibles à cette période, qu'en fait cela les rendra responsables de leur recherche, en leur offrant une autonomie réelle. **M. Fontaine** conclut en informant qu'il est membre d'une association en relation avec des entreprises désireuses d'accueillir de jeunes stagiaires... Pour les 1^{ère} **STI2D** le stage ne serait pas obligatoire, il se déroulerait avant les vacances de Noël, pour les rendre partie prenante de leur formation. **Mme Younés** s'étonne de la priorité donnée à une semaine en entreprise au lieu d'une semaine de cours ; elle se demande où est l'efficacité : être en classe ou en observation en entreprise alors que l'objectif est le bac.... La discussion se poursuit : richesse de la vie en entreprise ; élèves qui ne font pas des choix raisonnés mais par obligation ; besoin de réfléchir à leur orientation.

✓ **VOTE** : Abstention : 5 Contre : 0 Pour : 19

4. **Présentation du projet d'évaluation du contrôle continu Baccalauréat** : **Mme Natale** informe que le **P.L.E.** est en cours de finalisation et qu'il sera présenté lors du prochain C.A. Elle rappelle aussi que les évaluations en cours de formation compteront pour **40 %** des notes du BAC. Elle poursuit avec la proposition de mettre en place des **Alertes aux familles** pour les élèves qui jouent l'évitement en n'étant pas assidus aux évaluations, avec explications sur les modalités de rattrapage et de notation. Les **Élèves** demandent s'il y aurait moyen d'avoir

une semaine banalisée au mois de mars sur les cours du Tronc commun pour réviser les Spécialités... **Mme Natale** rappelle le programme, l'évaluation finale, les correcteurs et sujets nationaux. **Mme Younès** entend la demande et exprime le fait que la question mérite réflexion car il s'agit d'une demande de PARCOURSUP. **M. Desjouis** affirme qu'il ne s'agit aucunement d'une demande du Supérieur, le Contrôle continu étant largement suffisant. Mme Younès rappelle que pour PARCOURSUP les élèves sont anonymes mais pas les établissements ! Mme Natale propose de réfléchir à un modèle qui puisse satisfaire.

5. Modèles des conventions de stage et délégation de signature :

Afin de simplifier la gestion des stages, il est demandé au CA de donner l'autorisation au chef d'établissement de signer les conventions de stage pour les élèves selon les modèles joints :

- Convention de stage BAC STI2D modifiable ;
- Convention de stage BAC STL modifiable ;
- Convention de mini stage BTS ;
- Convention de stage Ecole Supérieur d'arts Appliqués ;
- Convention de stage numérique indus ;
- Convention de stage.

✓ **Vote** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

III. Affaires financières :

1. Contrats et Conventions :

- Reconduction du contrat CFC et fixation de la redevance à 1.50 € soit moins de 100 € de photocopies d'œuvres protégés par année scolaire :

✓ **Vote** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

b. Adhésion association INNOVALO association nationale des plates-formes technologiques :

A la demande du responsable de la plateforme, il est proposé l'adhésion du lycée à cette association. Le cout de l'adhésion s'élève à 120.00 € HT.

✓ **Vote** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

c. Convention CROUS Avenant 2021-RA-02 :

Cette convention permet aux étudiants de bénéficier du tarif CROUS (soit **3.30 €** le repas) et intègre la poursuite de la tarification pour les boursiers à **1 €**.

Pour information, 838 étudiants dont 209 boursiers bénéficient de cette convention

✓ **Vote** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

d. Convention Lycée Camille-Claudel accueil élèves internes :

Permet l'accueil d'élèves qui peuvent bénéficier d'une place libre à l'internat. Il s'agit d'une place pour un garçon de L.P.

Mme Moindrot rappelle que beaucoup d'élèves en A.A. du Secondaire ne trouvent pas de place... **M. Thibault** donne les modalités d'hébergement et les quotas : 60 % filles / 40 % garçons.

✓ **Vote** : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

e. Convention Maths en jeans :

Convention pour la mise en place de l'atelier scientifique. Projet porté par **M. Koubi**.

2 élèves sont inscrits à la session 2021-2022

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

f. Convention cordée la réussite

Le lycée renouvelle et développe le réseau. Il est donc demandé au C.A. l'autorisation de signer la convention pour 2021-2022 selon le modèle de convention joint

Sont concernés à ce jour les établissements suivants :

- LP Diderot, Lyon ;
- LP Jean-Lurçat, Lyon 8 ;
- LP Jacob-Holtzer, Firminy ;
- LP Louise-Labé Lyon 7, à confirmer
- Collège des Montagnes du Matin, Panissières ;
- Collège Jean-Papon, La Pacaudière ;
- Collège Nicolas-Conté, Régnny ;
- Collège Chartreuse de Porte, Briord ;
- Collège Jacques-Duclos, rue de la poudrette, Vaux-en-Velin.

✓ Vote : Abstention : Contre : 0 Pour : **24**

g. Convention Lectra : avenant 2021-2022

Cette convention permet aux élèves et aux enseignants du BTS MMV d'utiliser à des fins pédagogiques le logiciel **Lectra**.

✓ Vote : Abstention : Contre : 0 Pour : **24**

h. Convention MAYA Campus BTS IT alternance :

Cette convention cadre l'organisation du BTS IT 2021-2023

✓ Vote : Abstention : **1** Contre : 0 Pour : **23**

2. Décision Budgétaire Modificative

i. DBM pour info :

- ◆ Porte coupe-feu centrale 6 100.00€ OPC ENTRE 24PORTECF ;
- ◆ Cordée de la réussite 3652.00€ VE PGR231 13CDR ;
- ◆ Internat réussite 3000.00€ VE AIDES 16FS-INTR ;
- ◆ Fêtes des Lumières 10240.00€ AP PROJET 0FDL-LABE ;
- ◆ Robot MSP 31500.00€ OPC UFA 05ROBOMSP ;
- ◆ Rayonnage magasin alimentaire OPC SRH 23RAYONNA.

ii. Décision budgétaire modificatives pour vote :

Virement entre services :

En juillet 100 000.00 € ont été ouverts à tort sur le service AP

- 100 000 en recette et en dépense sur le service AP

+100 000 en recette et en dépense sur le service SPFTH pour tenir compte de l'accroissement d'activité de la plateforme.

Achat en immobilisation DSAA :

- Devis camara : 1 appareil photo plein format de studio TTC 2299 € ;
- Devis machines à coudre de Patricia TTC 1119,80 * ;
- Devis compagnie des tanneurs, machine triple entrainement, couture cuir : 2160 TTC ;
- Devis compagnie des tanneurs, pareuse, couture cuir : 1560 TTC.

Soit 7140 pris sur AP vers OPC.

Prélèvement sur fonds propres

Travaux de sécurisation du laboratoire de chimie Diderot, 23 000.00 € + 2000 € pour le remplacement d'une fontaine à eau du restaurant scolaire Diderot.

Mme Marquès demande qui fait l'évaluation des travaux. **M. Molina** apporte la réponse au nom de la région.

3. Autres éléments financiers :

i. Tarifs 2022 :

- ◆ Tarif petites sorties cinéma Croix Rousse 2.5 € - **Lycéens au cinéma**

Pour les enseignants de français et d'anglais à raison de 1 à 3 séances dans l'année en fonction de la programmation.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

- ◆ **Tarif restauration 2022 :**

Il est proposé pour avis la grille de tarifs 2022 avec maintien des forfaits de ½ pension :

Pour l'année 2022, la Commission Permanente du Conseil régional du 4 juin dernier a validé les modalités suivantes :

- Le prix de base du repas pour un élève doit être compris entre 3,09 € et 4,42 € ;
- Lorsque ce prix était situé dans cette fourchette en 2021, il peut être augmenté au maximum de 0,5 % ;
la hausse maximum autorisée pourra être portée à 1 % pour les établissements dont le SRH est déficitaire lors des 3 derniers exercices budgétaires, sous réserve d'une justification par le CA des éléments de motivation de la proposition de hausse, sans dépasser 4,42 € ;
- Le tarif commensal (hormis pour les agents territoriaux) sur le territoire ex rhônalpin est de 3,09 € minimum. Il peut être majoré en fonction de l'indice de rémunération ; l'ensemble des tarifs commensaux de la proposition devra respecter la législation en matière d'avantage en nature ;
- Les tarifs de prestations hôtelières sont fixés librement par les établissements.

Il est proposé de maintenir pour la troisième année les tarifs forfaits et d'appliquer la hausse de 0.5 % sur les tarifs tickets élèves.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

ii. Taux reversement restauration :

Il est proposé la reconduction des taux de prélèvement FCSH et FARPI pour l'année 2022.
À savoir :

- FCSH 1.25 % pour l'ensemble des recettes ;
- FARPI 22.5 % pour les recettes élèves.

✓ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : **23**

◆ **Autres Tarifs pour 2022 :**

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

iii. Attribution du prix VIA : Association Design autour du bois en C.P.G.E. avec les précisions de Mme Rialland.

Il est proposé de redistribuer le **Prix Via 2021** aux 2 lauréates : Judith Poillot et Lou Fleurigeon soit 500 € chacune.

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

iv. Autorisation de recruter Workshop Ecole Urbaine de Lyon :

Il est demandé l'autorisation de recruter un intervenant extérieur pour la réalisation d'un workshop à raison de 16 vacations qui seront rémunérées au taux 006 de l'indemnité 1757 (décret 2012-871 du 11 juillet 2012).

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

v. Autorisation de recruter ajustement plafond d'emploi UFA :

Transfert d'autorisation vacations titulaires vers non-titulaires pour le BTS IT :

✓ Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : **24**

Départ de **Mme Younès** à 20 h 45.

vi. Participation famille projet Design et Laine feutrée : Projet porté par Mme Dubois et Ravit en C.P.G.E.

Il est proposé une participation des familles de 10 € :

✓ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : **22**

vii. Voyage Chambord Touraine DN made du 26 au 28 janvier 2022

La section **DN MADE conception spatiale et lumière** se saisit d'un projet d'exposition au **Château de Chambord** avec l'agence **Scénorama** (projet réel conduit par l'agence, mais fictif pour les DME2) pour organiser un voyage d'étude en région Centre. L'occasion pour les trois années de DME de découvrir non seulement un patrimoine architectural et culturel de toute première importance, mais aussi de questionner le rôle du designer d'espace, du scénographe d'exposition, du concepteur lumière dans de tels lieux.

Proposition de participation des familles fixée à **165 €** par étudiant.

✓ Vote : Abstention : 1 Contre : 0 Pour : **22**

Une discussion s'engage sur l'ordre du jour du C.A. modifié au dernier moment, ce que souligne **Mme Marquès**, ce qui empêche la bonne lecture des documents et donc le vote averti. **M. Thibault** avoue que les

rajouts ont été faits la veille du C.A. assez tard ; **Mme Natale** quant à elle indique qu'il s'agit de répondre aux demandes des collègues, un ajout à l'ordre du jour ayant été fait un quart d'heure avant le C.A. de ce jour, ce qu'elle ne pouvait refuser pour permettre le bon déroulement des activités pédagogiques...

IV. Questions diverses :

- ✓ **Bilan de rentrée à la demande du S.N.E.S.-fsu** : **Mme Natale** fait le point sur les difficultés du Bâtiment C avec la cohabitation des élèves du L.P. et les étudiants de DN MADE ; elle informe de la présence de **Mme Fontaine**, C.P.E., sur le site à mi-temps et l'autre à la Centrale, et d'un Aed en permanence. Elle souligne les relations problématiques entre filles et garçons et le rappel des valeurs de la République. Les **Parents élus** demandent s'il y a dans l'établissement des Référents Égalité : non. **Mme Natale** indique que des professeurs formés à ces questions feront une intervention en classe de Seconde. **M. Paccard** estime que ce point peut être du ressort du C.V.L.
- ✓ **Restaurant scolaire à la demande des Parents** : Sont apparus des problèmes concernant la qualité et la quantité des repas sur le site des Augustins. **M. Thibault** informe que, suite au départ de Mme Perron puis du second de cuisine, il manque un chef qui dynamise l'équipe. Le recrutement en cours n'a pas encore abouti (entretien durant les vacances de Toussaint). Cela se ressent sur la qualité de la prestation qui n'est plus à la hauteur de ce qu'on espère. Par ailleurs, on atteint aussi la limite de capacité sur le site des Augustins : habituellement 300 repas sont livrés pour le déjeuner depuis Diderot, avec une marge qui permet de couvrir jusqu'à 330 repas, mais qu'il y a eu parfois 360 élèves qui se sont présentés... Tout cela sera réajusté ! Sur la quantité, les protocoles sanitaires empêchent les élèves de revenir au self pour le « rab » traditionnel. Il faut que les usagers n'hésitent pas à demander plus ou moins en fonction de leur appétit au moment du service.

La séance est levée à **21 h 20**.

Le président de séance :

Karine NATALE



Les secrétaires de séance :

MM. GONZALEZ & PACCARD



Lyon, le 9 novembre 2021

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lyon.

MOTION SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA COMMISSION PERMANENTE :

Suite au décret n°2020-1633 du 21 décembre 2020, applicable en cette rentrée 2021, les enseignants élus au Conseil d'administration sur la liste SNES-FSU tiennent à exprimer leur colère et leur inquiétude face à ce texte qui vise clairement à limiter la démocratie dans les établissements et à brider l'action des représentants élus au C.A., parents, élèves et personnels.

Concernant la Commission permanente, la possibilité de se prononcer contre son installation apparaît clairement comme une volonté de limiter les lieux de débat et de prise d'information pour réduire les possibilités d'action de la communauté éducative : nous appelons donc à **installer la commission permanente.**

Par ailleurs, le même décret impose de se prononcer sur les compétences que le C.A. souhaite déléguer à cette Commission permanente : nous appelons à **refuser cette délégation de compétences** parce que nous refusons d'affaiblir la vie démocratique de l'établissement. Nous demandons donc à ce que la Commission permanente soit installée sans que lui soient déléguées de compétences, de manière à ce qu'elle reste un simple lieu de débats, sans être décisionnaire, au moment des discussions sur la répartition de la D.H.G. ou lorsqu'un avis sera nécessaire pour toute question ayant trait aux domaines

définis à l'article R.421-2 du Code de l'éducation. Tout ce qui engage l'établissement ne saurait être décidé en comité restreint.

S'agissant ensuite de **l'ordre du jour des C.A.**, le décret susnommé stipule que le C.A. ne l'adopte plus en début de séance et, donc, qu'il n'est plus modifiable, et qu'il est de l'unique initiative du chef d'établissement. Or nous considérons que toute question qui relève des compétences du C.A. doit pouvoir être mise à l'ordre du jour sur simple demande d'un des membres. Nous tenons donc à ce que la détermination de l'ordre du jour ne soit pas réservée au seul chef d'établissement.

En somme, nous demandons à ce que soient respectés la communauté éducative et ses élus et à ce que ne soient pas amputés les espaces de débats démocratiques au sein de l'établissement.

Nous vous prions, Monsieur le Recteur, d'accepter l'expression de nos respectueuses salutations,

Les personnels d'enseignement & d'éducation :



« Liste S.N.E.S.-fsu » :



Les représentants des parents d'élèves :

Les représentants des élèves,

Les représentants des personnels ATOSS & administratifs.